† Albert Jaeckle

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **6 (1940)**

Heft 91

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

en *première semaine* n'est permis que tous les vendredis, au plus tôt.

2. Si, avec les actualités suisses, un cinéma présente aussi une ou plusieurs actualités étrangères, le changement doit, dans chaque cas, se faire *le même jour* et simultanément pour l'ensemble des actualités.
3. La présente ordonnance entre en vigueur le 6 septembre 1940.

Décisions du Département de justice et police:

I.

Sous réserve des décisions que soit lui-même, soit les autorités communales, pourraient être appelés à prendre sur la base d'une documentation plus complète, le Département signale que le film suivant est *interdit aux jeunes gens de moins de 18 ans révolus: «L'ange que j'ai vendu»*.

Des mesures plus sévères, notamment l'interdiction, sont réservées.

II.

Le film *«La Marihuana»* ne peut être projeté publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision préalable du Département de justice et police.

Le Chef du Département: *A. Vodoz.*

CINEOFFICE S.A., LAUSANNE.

Avec vif regret nous apprenons le décès de Monsieur

† Albert Jaeckle

Albert *Jaeckle*, né le 12 mars 1888 en Allemagne, était représentant de la maison *Bauer* en Suisse romande depuis près de 20 ans; installé à Lausanne dès 1922 déjà.

Monsieur Jaeckle représentait également les charbons pour cinémas de marque Lorraine.

C'est lui également qui, en collaboration avec Monsieur Béranger, l'actuel directeur du Théâtre municipal de Lausanne, créa le cinéma de plein air du Jardin du Théâtre à Lausanne, transformé depuis quelques années en cinéma sonore. Il est occupé aussi très activement d'un organisme de publicité sur écrans cinématographiques sous le nom de *«Ciné-Réclame»*.

Par sa longue activité dans le monde du cinéma en Suisse, il peut être estimé comme un grand travailleur, d'un commerce agréable et scrupuleusement correct par tous les établissements dont il a assuré l'installation. Homme probe et travailleur, a lutté depuis trois ans contre la maladie qui le terrassait mais n'arrivait pas à abattre le courage qu'il apportait à l'entretien de sa famille. Il laissera dans le cinéma en Suisse d'unanimes regrets.

Les conditions d'une Réussite après un départ plein de promesses

Nous avons eu la bonne fortune d'assister, en une scéance des plus rigoureusement privées, à la présentation d'un nouveau film plein de mérites. Il s'agissait encore d'une copie de travail, et que son auteur est sans doute en train d'assez copieusement reviser, mais, telle quelle, cette «Eve» permettait déjà de se faire sans risque une opinion sur l'ouvrage et sur ceux qui y ont collaboré. Il y aura lieu d'y revenir, lorsque la bande définitive sera proposée au public, mais, dès maintenant, il convient de marquer l'événement puisque c'est d'un nouveau film Susise qu'il est question et puisque, pour autant, ceux qui en sont les artisans heureux ont sagement dédaigné de mobiliser à cette occasion le fils de Tell, les glaciers sublimes, le chamois qui y broute en paix et l'armée par-dessus le marché, tout le pompeux appareil enfin hors lequel beaucoup encore ne parviennent pas à concevoir un cinéma indigène.

Il n'y a pas très longtemps, «Le brigadier Studer» avait déjà démontré qu'on peut fort bien se passer de cet attirail et faire ici de même cinéma qu'ailleurs, mais encore ce film évoquait-il avec un entier bonheur du reste, des moeurs villageoises de chez nous, au lieu que le sujet et les personnages d'«Eve» ressortissent tout à fait au général. C'est évidemment là la bonne formule si l'on veut que notre production cinématographique cesse d'être tout occasionnelle et qu'elle devienne une industrie permanente, fût-elle modeste. En résignant le ponctif que nous venons de rappeler, le film suisse peut même obtenir quelque chance de passer la frontière, et c'est aussi pourquoi il faut d'abord renoncer le plus possible à l'amateurisme dans cette matière, à celui, surtout, de la méthode. Il est en effet moins grave de n'avoir ni le talent ni la gloire de Mme. Greta Garbo que de ne posséder aucune des aptitudes de M. Goldwyn ou de M. Fox et le cinéma est un art compliqué de contingences techniques et commerciales si inflexibles qu'on n'y saurait réussir sans se plier complètement aux règles du jeu.

L'équipe qui achève aujourd'hui sa première bande l'a fort bien compris, et, à l'enseigne de la «Locarno-Films», elle a créé toute une entreprise, qui a aménagé de vastes studios, avec une dizaine de plateaux, dans le vieux monastère désaffecté se trouvant à mi-chemin entre Locarno et Ascona, sur les bords de la tortueuse Maggia. Ce sont de jeunes Tessinois qui se sont mis là à l'ouvrage, avec toutes les vertus particulières à la jeunesse: la foi, la joie, l'audace et la persévérance, mais aussi avec un goût un sens de leur art et de ses contingences, même avec un métier déjà qui ne s'obtiennent à

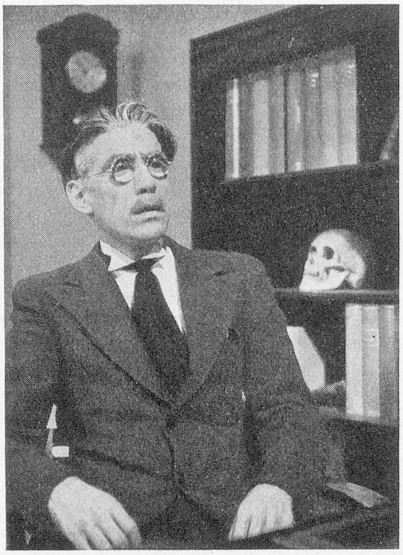

Lukas Ammann hat im Film «Weyerhuus» Gelegenheit, sein Talent in der überraschungsreichen Rolle des Psychiaters voll zu entwickeln.

Leni Tschudi als Geisteskranke und Lukas Ammann in einer Szene des Films «Weyerhuus».